

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.625.013.1 DU 1^{ER} JUILLET 1991

Bascule à équilibre automatique EQUI-TEST-PESAGE modèle MC4

(CLASSE III)

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DÉCRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE À FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société EQUI-TEST-PESAGE, 917, rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 88.1.05.626.3.3 du 29 janvier 1988 (1), n° 89.1.75.626.2.3 du 20 décembre 1989 (2), et n° 90.2.56.626.3.3 du 18 septembre 1990 (3) relatives aux balances modèle MC.

CARACTÉRISTIQUES

La bascule à équilibre automatique EQUI-TEST-PESAGE modèle MC4 de portée maximale égale à 6 t faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par l'utilisation de capteurs à jauges de contrainte SCAIME modèle S30D/X2500 ayant fait l'objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 89.4.02.651.5.3 du 28 avril 1989 et par la largeur du dispositif récepteur de charge qui peut être portée à 2,5 m.

Les autres caractéristiques métrologiques de la bascule EQUI-TEST-PESAGE modèle MC4 restent inchangées.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments

(1) *Revue de Métrologie*, février 1988, page 129.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1990, page 66.

(3) *Revue de Métrologie*, septembre 1990, page 1220.

concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

INDICATIONS PARTICULIÈRES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision d'approbation ou lorsque les connexions entre les capteurs et le dispositif indicateur ne sont pas toutes scellées.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité limitée au :

- 31 août 1991 pour les balances utilisant les dispositifs mesureurs de charge TESTUT modèles T400, T7000, GPC130, et TRAYVOU modèles T6000 et T8000 ;
- 30 janvier 1998 pour les balances utilisant les dispositifs mesureurs de charge TESTUT modèle T440 et TRAYVOU modèle TX30.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHÉ :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE